

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021

Date de convocation : 08 Janvier 2021

PRESENTS : COLLET Evelyne, PAYSAN-MAYET Hubert, PENIN Edith, NOIROT Philippe, MARCOZ Robert, CHAMBEFORT Sébastien, Philippe JEAN, FASCINA Thibault, VINCIGUERRA Coralie
EXCUSEES : ORCEL Nadine, REY Stéphanie

Thibault FASCINA est désigné secrétaire de séance.

I –DM5

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif 2020 pour régulariser des écritures comptables.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 66 :</u>	
Imputation 6111	= + 170 €
<u>Chapitre 65 :</u>	= - 170 €
Imputation 6531	

Le Conseil municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les modifications au Budget Primitif telles qu'elles sont proposées ci-dessus.

II DELIBERATION PRIX DU LOYER APPARTEMENT DE L'ECOLE

Suite au départ des anciens locataires, le logement de type 3 est vacant depuis le 30/09/2020. Le logement étant très vétuste, il a été décidé de le rénover dans son intégralité. La salle de bain a été refaite avec l'installation d'une douche et d'une vasque avec meuble et miroir, une cuisine intégrée a été installée avec des éléments électroménager, l'électricité a été remise aux normes, les peintures rafraichies et les sols changés.

Mme le Maire propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec les futurs locataires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer le prix du loyer à 500 € par mois, qui sera révisé automatiquement chaque année, au 1^{er} janvier, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du deuxième trimestre.

AUTORISE Mme le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

III – ACHAT DE TERRAIN

Suite à la décision d'acheter une bande de terrain de la propriété DELAIGUE, le long de la Voie communale de la Girauderie afin d'élargir le virage. Le géomètre a effectué un plan de division qui a fait ressortir que dans cette propriété 23m2, appartenait à la commune. Le besoin initial était de 53 m2, il s'agit aujourd'hui d'échanger 23 m2 et d'acquérir les 30 m2 restant. Cette opération sera prévue lors du compromis de vente.

Mme le Maire propose d'acquérir le terrain au prix de 1 € le m2. Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

III – TRAVAUX DE VOIRIE

1- Grilles d'évacuation – route de Chaperon et Villefranche

Philippe Noirot indique que les deux grilles d'évacuation d'eau sur la route de Chaperon et sur la route devant l'église ont été réparées provisoirement par Guy Bressot. La Commission voirie se réunira au printemps afin d'envisager une solution pérenne.

Philippe NOIROT informe le Conseil municipal que le parking en face de la Mairie va être remis en état au printemps, par la société GACHET qui procédera à la pose d'un bi-couche.

2- Arbres gênants

Courant novembre, la société ORANGE a demandé par le biais de la Commune, aux propriétaires d'élaguer leurs arbres qui passent sous les lignes téléphoniques.

En effet, la société ORANGE a signalé qu'elle n'effectuerait plus aucun travail sur les lignes tant que l'élagage ne sera pas fait. Si les propriétaires se refusent de faire les travaux, ORANGE dépêchera une entreprise aux frais de ces derniers.

Mme le Maire rappelle que certaines haies et arbres deviennent gênants et dangereux pour la circulation. Le service des routes du Département de l'Isère, l'a interpellée afin que des haies soient taillées pour que les engins de déneigement puissent faire leur travail sans endommager les véhicules. Ont été relevés, les mêmes problèmes sur les voies communales. Un courrier sera adressé aux propriétaires des arbres dangereux.

IV – APPARTEMENTS COMMUNAUX

- Appartement école

Hubert Paysan-Mayet, nous informe de l'avancement du chantier de l'appartement au-dessus de l'école. La salle de bain et la cuisine ont été entièrement rénovées. Une douche a été posée et une cuisine intégrée sera installée avec les éléments de cuisson nécessaires, une plaque de cuisson, et un four, un évier et des meubles de rangements.

La salle de bain a quant à elle été entièrement refaite, une douche a été installée, avec un lavabo intégré, et le sol changé.

Guy BRESSOT a refait l'installation électrique plus aux normes. Il a posé les sols de la cuisine et de la salle de bain et effectuera des travaux de peinture.

- Appartements Mairie et Les Gîtes

Le logement type T3 au-dessus de la mairie est vacant au 1^{er} février ainsi qu'un studio aux Gîtes. Un état des lieux sera fait par la commission des bâtiments pour évaluer leur mis en état, si besoin. Par la suite, une annonce sera posée sur le site du Bon coin et à la mairie de St Etienne de St Geoirs, pour location.

V – ETUDE ENERGETIQUE FOYER RURAL

La Salle du Foyer Rural étant une salle communale qui demande des ressources en énergie très importante de par sa conception, son isolation, requiert un budget très élevé en chauffage. Mme le Maire propose au Conseil municipal d'engager un diagnostic pour un montant de 2 100 euros H.T. Projet adopté à l'unanimité.

VII – ECLAIRAGE PUBLIC

Philippe JEAN, délégué à Territoire d'Energie Isère, syndicat en charge de l'éclairage public, a fait le bilan du fonctionnement des lampadaires situés dans les hameaux de la commune. Il s'avère que plusieurs d'entre eux sont en panne, et que d'autres n'ont pas d'utilité de part leur situation. (Derrière un mur ou un arbre, dans un lieu peu fréquenté...)

Le coût de l'éclairage publique ayant fortement augmenté ainsi que l'abonnement, il est proposé de supprimer un lampadaire à la Girauderie et deux lampadaires à Mont, dont un qui ne fonctionnait plus depuis longtemps.

Les autres lampadaires qui ne fonctionnent plus pour des raisons d'ampoules grillées ou d'horloge défectueuse, Philippe JEAN se charge de déposer sur le site internet de Territoire d'Energie, une demande de travaux afin de remettre en service l'éclairage des lampes existantes.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

- 1- Une demande pour l'installation d'une rôtisserie ambulante à été envoyée à la Mairie. Ce commerce souhaiterait s'installer le jeudi après-midi de 14h30 à 19h30 afin de proposer des poulets et plats cuisinés à emporter. L'ensemble du Conseil municipal, ne voit pas d'opposition à l'installation de ce commerce et donne l'autorisation à Mr Buisnière et Mme Pottier d'installer leur camion qui fonctionnera avec un groupe électrogène.

- 2- La date du prochain Conseil municipal est fixée au jeudi 25 février à 20h30 ou il sera question du budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

